

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

DU 23 JUIN 2016

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Président du Conseil:

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Jeanne-Marie BOIVIN (Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'UPEC) ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie), Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis); Frédéric ALEXANDRE (Professeur à l'Université Paris 13), Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT); Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ); Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT); Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT); Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF); Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

Représentants des autres personnels :

Claude OGIER (Technicien informatique).

Représentants des usagers :

Hélène BAL (Fonctionnaire stagiaire, SE UNSA Education); Voradeth SOUTHAVILAY (Fonctionnaire stagiaire, FNEC FP FO); Axelle MAIGNAN (Fonctionnaire stagiaire, FNEC FP FO).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Élisabeth BAUTIER.

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de la formation continue à l'université Pierre et Marie Curie), représenté par Jeanne-Marie BOIVIN.

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU), représentée par Éric MESNARD.

Représentants des autres personnels :

Concettina RÉGNIER (SAENES, SNPREES-FO-94), représentée par Claude OGIER.

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégataires de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégataire de Christian FAVIER (Président du Conseil départemental du Val-de-Marne) ; Didier DOUSSET, délégataire de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France) ; Estelle SICARD, délégataire de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis).

Représentants des usagers :

Joanne MARTINEZ (Fonctionnaire stagiaire).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS: Joëlle ADEN, Stéphane BARDAU, Lucile CADET, Anne BERNARD, Dominique BODIN, Sophie CANAC, François COSTA, Sigolène COUCHOT-SCHIEX, Clémentine FRANCEZ-CARRÈRE, Catherine JANIN, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Olivier MONTAGNE, Alexandre PLOYÉ, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL.

INVITÉS EXCEPTIONNELS: Zaïna BAKRIM.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 25 votants, parmi lesquels 4 par représentation.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 31 mars 2016
- 2. Mise au vote des maquettes de formation
- 3. Mise au vote de la création d'un parcours mathématiques, option informatique à l'UPEM
- 4. Mise au vote du principe de création d'un parcours second degré de mathématiques en M1 en alternance
- 5. Mise au vote de la création de deux parcours concernant le SSTP
- 6. Mise au vote de la campagne d'emplois 2017
- 7. Information : clôture budgétaire exceptionnelle 2016
- 8. Information : grille tarifaire des inscriptions 2016-2017
- 9. Information : présentation des fiches RNCP
- 10. Communiqué de Madame la Rectrice
- 11. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 35.

Alain BOUVIER accueille les membres du conseil de l'ESPÉ.

Geneviève GUILPAIN demande le report de l'examen des points 2 et 6 en raison de l'envoi tardif des documents afférents à ces points.

Brigitte MARIN ne s'oppose pas à l'ajournement du point 2. Si celui-ci était abordé avant le 10 septembre, la CFVU pourrait ensuite l'instruire le 15 du même mois.

En revanche, il convient d'évaluer l'incidence du report du point 6 sur la campagne d'emplois. Une réunion de direction élargie a approuvé ces éléments le 16 juin.

Geneviève GUILPAIN indique qu'elle n'était pas informée de cette consultation. Elle souligne qu'en cas de maintien de ces points, elle s'abstiendra ou votera contre.

Jeanne-Marie BOIVIN précise que le conseil doit étudier avant l'été les demandes d'emplois du second degré.

Geneviève GUILPAIN rappelle que les élus ont régulièrement insisté pour que les documents leur soient adressés en avance.

Brigitte MARIN fait observer que, suite à la réunion de direction élargie du 16 juin, rassemblant 40 personnes, les référents disciplinaires présents étaient censés transmettre la liste des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs concernés par la campagne 2017 à l'ensemble de leurs collègues. Elle ajoute que suite aux décisions arrêtées lors de cette réunion du 16 juin, une demande de modification de l'affectation d'un support de poste lui a été adressée ultérieurement par voie électronique, ce qui a donné lieu à un échange de courriels. Cette correspondance électronique qui s'est poursuivie jusqu'au 21 juin a conduit à réviser les décisions prises. Dans ce cadre, Brigitte MARIN a proposé différents scénarios destinés à trouver un consensus. N'ayant pas obtenu de réponse concertée des collègues de la discipline concernée au 22 juin, elle a envoyé les pièces le 22 juin au soir en retenant le scénario répondant à la demande initiale de remplacer un poste d'enseignement du second degré à l'identique, pour ce qui concerne la discipline et le site d'enseignement.

Colette GUILLOPÉ regrette l'envoi tardif d'un ordre du jour modifié. Elle note que le point « budget 2017 » est remplacé par une information sur la clôture budgétaire exceptionnelle 2016 tandis que le point sur le Master GEDOS a été supprimé.

Brigitte MARIN précise que, concernant le Master GEDOS, des discussions ont lieu entre Xavier PONS, de l'UPEC, et Muriel JOUGLEUX, de l'UPEM. Les porteurs de projets n'ont pu s'accorder sur les critères. La décision est reportée à la rentrée. S'agissant du budget, de nouvelles directives européennes ont contraint la responsable financière à reporter ce point.

Renseignements pris, Madame BOIVIN indique que l'examen des points 2 et 6 de l'ordre du jour initial peut être reporté début septembre 2016.

POINT N° 1: MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 31 MARS 2016

Brigitte MARIN donne lecture des demandes de rectification formulées par Laurent NOÉ sur les pages 5 et 7.

Didier DEMOND souligne qu'il remplaçait Lorella BUGEAT.

Ces remarques ayant été intégrées, le procès-verbal du Conseil du 31 mars est approuvé à la majorité (22 voix favorables, trois abstentions).

POINT N°2: MISE AU VOTE DES MAQUETTES DE FORMATION

Ce point est reporté.

<u>POINT N°3: MISE AU VOTE DE LA CRÉATION D'UN PARCOURS MATHÉMATIQUES, OPTION INFORMATIQUE, À</u> L'UPEM

Frédéric SALY-GIOCANTI explique que le CAPES de mathématiques disposera dorénavant d'une option informatique. La formation créée par l'UPEM sera unique dans l'Académie de Créteil. 60 % du parcours seront mutualisés et 40 % (314 HETD) seront spécifiques à l'informatique.

Alain BOUVIER demande combien d'universités comptent une telle préparation.

Frédéric SALY-GIOCANTI l'ignore. Une option semblable ouvrira à l'Université Paris-Sud.

Alain BOUVIER s'enquiert du nombre de postes ouverts au concours.

Frédéric SALY-GIOCANTI souligne que le CAPES de mathématiques connaît des difficultés de recrutement. L'UPEM accueillera une dizaine d'auditeurs supplémentaires. L'ESPÉ fonctionnera à effectifs constants.

Brigitte MARIN estime que, si le volume horaire de cette préparation augmentait, l'option devrait figurer dans le budget de projet.

Stéphane BARDAU demande comment sont évalués les besoins supplémentaires.

Frédéric SALY-GIOCANTI répond que les 314 HETD seront assurées par l'UFR de mathématiques.

Martine AMIOT rappelle que le CPER a examiné ce point. L'ouverture de ces nouvelles formations en Île-de-France peut entraîner une modification du nombre d'étudiants dans les options existantes.

La création d'un parcours mathématiques, option informatique à l'UPEM est approuvée à la majorité (21 voix favorables, 3 abstentions et 1 refus de vote).

<u>POINT N° 4 : MISE AU VOTE DE LA CRÉATION D'UN PARCOURS SECOND DEGRÉ DE MATHÉMATIQUES EN M1</u> <u>EN ALTERNANCE</u>

Brigitte MARIN précise que Madame la Rectrice a sollicité l'examen du point. Certains enseignants-chercheurs de l'UPEC ont exprimé par courrier leurs réticences à l'égard de ce M1 en alternance. Un dispositif équivalent existe pour le concours des professeurs des écoles. Ses lauréats obtiennent en moyenne des résultats de dix points supérieurs.

Martine AMIOT souligne le nombre important d'enseignants contractuels en mathématiques dans l'Académie de Créteil. La création d'un M1 en alternance ne peut être que bénéfique.

Laurent NOÉ infirme les réticences exprimées par certains sur le parcours en alternance dans le premier degré. Le taux d'admission au concours est effectivement bien supérieur pour les étudiants de ce parcours. Cette mise en situation professionnelle semble extrêmement bénéfique. L'Académie de Créteil pâtirait donc de son absence pour le parcours Mathématiques, dans un contexte d'ouverture annoncée ailleurs en Île-de-France.

Geneviève GUILPAIN demande instamment que la lettre rédigée par ses collègues mathématiciens soit transmise aux membres du conseil de l'ESPÉ. Ceux-ci s'inquiètent du manque de formation disciplinaire et s'opposent à la création du M1 en alternance. De plus, la réussite des candidats ne garantit pas l'absence de lacunes qui se manifestent ensuite dans la pratique de l'enseignement.

Alain BOUVIER rappelle qu'il convient de distinguer le recrutement, qui relève du Ministère de l'Éducation nationale, de la formation. Il serait fâcheux que le monde universitaire mette en doute la qualité des concours de recrutement. Le service public exige d'apporter ce service aux étudiants.

Stéphane BARDAU précise qu'un seul membre de l'ESPÉ figure parmi les signataires du courrier. De plus, de nombreux étudiants enseignent déjà en parallèle de leur M1 et éprouvent des difficultés à gérer cette double activité. Stéphane BARDAU exprime son attachement au dispositif mais fait également part de son inquiétude en raison des délais extrêmement brefs qui sont prévus pour le mettre en œuvre.

Éric MESNARD observe que le nombre d'admissibles était inférieur au total des postes ouverts. S'il incombe effectivement au ministère de veiller au recrutement, il critique pour sa part cette procédure. D'autres dispositifs comme les IPES permettaient autrefois de répondre à ce problème. En outre, une partie de la formation est déjà assurée en L1.

Colette GUILLOPÉ relève qu'en réalité, plusieurs membres de l'ESPÉ sont signataires dudit courrier. De son côté, en tant que représentante SGEN-CFDT, elle ne s'y est pas associée. Elle rappelle qu'en 2015-2016, en dépit d'un planning aménagé, le nombre d'enseignants vacataires ou contractuels en formation en master MEEF de l'UPEC, candidats au CAPES, était faible. De plus, seul un cinquième de ces étudiants a été admissible, contre la totalité en filière classique. Il conviendrait de s'assurer que les personnes sous contrat enseignant dans l'académie de Créteil souhaitent passer le concours et possèdent le niveau requis.

Colette GUILLOPÉ s'enquiert des moyens alloués à cette formation dont les débouchés sont incertains. De surcroît, les bons étudiants en mathématiques bénéficient d'autres perspectives d'emploi. Dans ces conditions, l'enseignement demeure une vocation.

Stéphane BARDAU rappelle que le salaire de ces professeurs correspond à un indice 315, supérieur au SMIC. De son côté, pour l'obtenir, un contractuel doit travailler bien davantage. Une formation en alternance lui permettrait donc, au-delà de l'obtention d'une compétence professionnelle, de libérer du temps afin d'acquérir le niveau de mathématiques requis. Le dispositif comparable mis en place pour les professeurs des écoles a permis d'accueillir des étudiants qui n'auraient pas pu financièrement s'inscrire en M1 classique.

Yann BASSAGLIA rappelle que, depuis plusieurs années, pour des raisons qui tiennent au niveau académique, le jury ne pourvoit pas tous les postes du CAPES de mathématiques et que tout dispositif diminuant ce niveau ne peut être considéré comme une aide à la réussite au concours.

Yann BASSAGLIA demande si le nombre d'étudiants travaillant au sein et en dehors de l'Éducation nationale ont été comparés. Il observe que le temps de travail de ces derniers n'est pas pris sur le temps universitaire et

que leur formation disciplinaire n'est donc pas concurrencée par ce travail, contrairement à ce qui est prévisible pour un dispositif en alternance.

Il rappelle qu'un dispositif en alternance a été testé en M2 lors de la première version de la mastérisation des formations des enseignants. Au niveau national, le taux de réussite de ces étudiants au CAPES en SVT a été nul. Il convient donc de se demander si l'investissement dans la pratique de l'enseignement constitue réellement un facteur de réussite au concours. La corrélation ne semble pas évidente puisque le jury met avant tout en cause le niveau disciplinaire des candidats pour justifier son choix de ne pas pourvoir tous les postes.

Frédéric SALY-GIOCANTI demande si la centaine d'étudiants concernés pour le premier degré fait l'objet d'une sélection.

Stéphane BARDAU répond que toute sélection suppose un nombre de candidats suffisant et donc une bonne communication. Le choix s'opère sur dossier et sur entretien : 150 candidats sur 500 sont ainsi retenus.

Martine AMIOT estime que la possibilité d'une mise en alternance doit être évaluée suivant le niveau des dossiers de candidature.

Colette GUILLOPÉ souligne que les étudiants non reçus deviennent contractuels. Elle regrette que seuls les meilleurs, par exemple les normaliens, soient rétribués pendant leurs études. Ces étudiants en difficulté doivent non seulement travailler en alternance, mais obtenir le Master MEEF et le CAPES.

Élisabeth BAUTIER demande des précisions sur les moyens prévus pour assurer cette formation.

Brigitte MARIN évoque la possibilité de solliciter les formateurs académiques.

Élisabeth BAUTIER s'en inquiète. En effet, plusieurs collègues universitaires ont signé la lettre et risquent de refuser d'intervenir.

Alain BOUVIER remarque que le conseil de l'ESPÉ ne se prononce ce jour que sur le principe de la formation. S'il émettait un avis favorable, il en examinerait ultérieurement les modalités.

Stéphane BARDAU rappelle que différents éléments seront mutualisés, notamment la préparation au premier oral, même si l'accompagnement au stage sera par exemple spécifique. L'organisation dépendra de l'effectif.

Nicolas SCHMITT souligne que le niveau de sortie de cette formation devra être identique à celui des M1 hors alternance.

Élisabeth BAUTIER se réjouit des possibilités offertes par l'alternance. Elle met néanmoins l'accent sur l'exigence de niveau.

Benjamin MOIGNARD souhaite savoir si le conseil de l'ESPÉ doit se prononcer sur l'ouverture de la formation à la rentrée prochaine ou en 2017. Nombre de collègues s'inquiètent des moyens alloués.

Alain BOUVIER demande confirmation que l'ouverture est programmée à la rentrée 2016.

Laurent NOÉ le confirme.

Colette GUILLOPÉ souligne l'impossibilité de mutualiser tous les enseignements. La préparation à l'écrit devra être spécifique. Il est exclu d'ouvrir à la rentrée 2016 sans moyens ni publicité.

Alain BOUVIER estime qu'un vote positif pourrait être suivi d'un examen des conditions d'ouverture.

Jeanne-Marie BOIVIN rappelle qu'elle s'est toujours opposée à un allègement de la formation disciplinaire. Elle ne peut approuver une préparation qui ne comprendrait que deux années de licence.

Laurent NOÉ indique que le vote porte sur le principe de cette formation. Le conseil de l'ESPÉ examinerait ensuite ses modalités et sa faisabilité. Il note que l'alternance permettrait à des contractuels de mieux assumer le

partage de leur temps entre enseignement et formation. Il s'interroge également sur la notion de connaissance disciplinaire et sur l'apport de l'expérience de l'enseignement.

Yann BASSAGLIA considère que les concours internes sont mieux adaptés à ces profils. Ils valorisent une expérience de l'enseignement qui n'est pas nécessairement bénéfique pour les épreuves écrites.

Laurent NOÉ souligne que cette formation pourrait néanmoins attirer des profils variés. De plus, le nombre de postes au concours externe est important, alors qu'il est réduit pour le concours interne. L'ESPÉ ne peut que se féliciter de la promotion des diplômes universitaires au travers de cette formation.

Colette GUILLOPÉ en convient. Toutefois, ces contractuels pourraient bénéficier d'une formation continue rémunérée destinée à les remettre à niveau.

Élisabeth BAUTIER constate avec inquiétude que la création de cette préparation est envisagée pour la rentrée 2016-2017. Elle considère qu'un vote de principe devrait s'accompagner d'une étude de ses modalités.

Alain BOUVIER estime possible d'envisager un vote de création sous conditions. Il conviendrait d'examiner le public concerné, la maquette, les mutualisations possibles et les ressources humaines nécessaires. Si les conditions n'étaient pas réunies, l'ouverture de ce master serait différée d'un an.

Stéphane BARDAU observe que les étudiants intéressés se sont probablement déjà inscrits dans d'autres formations. Il n'est pas certain que l'ESPÉ puisse disposer du vivier d'étudiants nécessaires pour la rentrée 2016-2017.

Alain BOUVIER demande si le nombre de contractuels susceptibles de suivre cette formation est connu.

Brigitte MARIN répond que l'effectif n'atteindra certainement pas la centaine de personnes qui se sont inscrites dans le dispositif M1 en alternance du premier degré.

Colette GUILLOPÉ souligne la difficulté d'attirer les étudiants vers l'enseignement des sciences.

Alain BOUVIER propose un vote de principe sur la création de ce M1 en alternance. Il tiendra compte de l'ensemble des réserves exprimées. Après l'été, le conseil de l'ESPÉ examinera l'étude de faisabilité menée.

Le principe de création d'un parcours second degré de mathématiques en M1 en alternance est rejeté à la majorité (7 voix favorables, 8 voix défavorables, 8 abstentions et 2 refus de vote).

Nicolas SCHMITT considère qu'en dépit de ce refus, il conviendra de poursuivre le travail sur ce projet.

POINT N° 5: MISE AU VOTE DE LA CRÉATION DE DEUX PARCOURS CONCERNANT LE SSTP

- <u>M1 mathématiques et sciences physiques en semi-présentiel</u>
- M1 PHYSIQUE-CHIMIE EN SEMI-PRÉSENTIEL

François COSTA explique que l'aménagement en semi-présentiel de ces parcours est destiné aux contractuels. Les maquettes mutualisent intégralement les cursus existants de physique-chimie et de mathématiques-sciences. Les UE sont sélectionnées suivant les disponibilités des étudiants qui bénéficieront du même nombre d'ECTS. Ce projet n'engage ni budget ni ressources supplémentaires. Il concerne deux parcours qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Colette GUILLOPÉ demande comment est compensé le faible nombre d'heures.

François COSTA explique que la plateforme EPREL proposera différents travaux.

Colette GUILLOPÉ s'enquiert du nombre de candidats.

François COSTA répond qu'aucun objectif chiffré n'a été défini pour la formation. Le groupe existant n'est pas entièrement pourvu.

La création de deux parcours concernant le SSTP est approuvée à la majorité (19 voix favorables, 4 abstentions et 2 refus de vote).

POINT N°6: MISE AU VOTE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2017

Point reporté.

POINT N° 7: INFORMATION: CLÔTURE BUDGÉTAIRE EXCEPTIONNELLE 2016

Brigitte MARIN explique que la réforme GBCP introduit de nouvelles règles comptables. Elle impose une modification du calendrier. Les commandes devront s'interrompre après le 9 novembre et les services être accomplis au 9 décembre. La reprise des commandes sera différée en février. Les numéros de code SIFAC changeront pour les investissements supérieurs à 800 euros.

Le calendrier de transition s'étendra jusqu'en 2017. Le règlement des conventions et ordres de mission est engagé depuis mars 2016. Le budget sera examiné en septembre.

Colette GUILLOPÉ demande des précisions sur les moyens budgétaires prévus pour la rentrée. Elle souligne que les personnels souffrent de surmenage.

Brigitte MARIN répond que ces questions seront examinées lors du dialogue de gestion. Les désagréments évoqués sont réels. Il conviendrait donc de recruter des BIATSS et de transférer des emplois de catégorie C en catégorie B. L'abandon de l'antenne de Melun a été lourd de conséquences. L'économie réalisée est doublement défalquée.

Olivier MONTAGNE confirme la volonté de l'UPEC d'engager des efforts en faveur de l'ESPÉ.

POINT N° 8: INFORMATION: GRILLE TARIFAIRE DES INSCRIPTIONS 2016-2017

Félicité DANGABO-MOUSSA indique que ces tarifs concernent les étudiants stagiaires. Ceux-ci bénéficient d'une prise en charge de la formation continue, du téléenseignement ou d'horaires aménagés.

Le tarif horaire s'élève à 10 euros. Pour le premier degré, 517 heures de cours représentent ainsi un coût de 5 170 euros. Les autres étudiants s'acquittent de 260 euros de droits.

Geneviève GUILPAIN sollicite des précisions sur les 500 euros mentionnés dans la colonne « autofinancement ».

Félicité DANGABO-MOUSSA répond que les étudiants qui ne sont pas pris en charge, mais demandent des modalités particulières, se voient appliquer un forfait de 500 euros.

Voradeth SOUTHAVILAY demande quel était le montant de l'autofinancement en 2015-2016.

Félicité DANGABO-MOUSSA fait savoir qu'il s'élevait à 400 euros.

Geneviève GUILPAIN s'enquiert de la raison de cette hausse.

Félicité DANGABO-MOUSSA indique que ce montant correspond à l'organisation d'examens à l'étranger pour le téléenseignement. Les chiffres du second degré seront revus.

POINT N° 9: INFORMATION: PRÉSENTATION DES FICHES RNCP

Zaïna BAKRIM explique que l'enregistrement des fiches RNCP intervient annuellement en septembre. Il est nécessaire pour qu'une formation soit reconnue par les partenaires sociaux et éligible au CPF (compte professionnel de formation).

Une fiche est établie par établissement, mention et spécialité. Les institutions partenaires remplissent un document commun, déposé au centre national des certifications complémentaires. Ce formulaire est accompagné d'un guide et d'une liste de codes ROME et NSF.

POINT N° 10 : COMMUNIQUÉ DE MADAME LA RECTRICE

Laurent NOÉ donne lecture du communiqué suivant :

« Le magazine Marianne a publié, dans son édition datée du 13 mai 2016, un article d'Élodie EMERY intitulé "En Seine-Saint-Denis, des instituteurs qui 'ne savent pas écrire le français'". Cet article met en cause la qualité de l'enseignement et du recrutement des professeurs exerçant dans les écoles de la Seine-Saint-Denis. A aucun moment le service communication du rectorat ou la direction académique n'ont été contactés à ce sujet, ce qui met en cause l'équilibre du traitement de l'information.

Le titre de l'article reprend une phrase d'une formatrice de l'ESPÉ sous couvert d'anonymat. Le contenu de l'article, de fait très subjectif, se base en grande partie sur des témoignages de formateurs de l'ESPÉ de Créteil, Aude GERBAUD et Éric MESNARD, qui ne s'expriment pas comme représentants syndicaux, mais en leur qualité de formateurs.

L'éducation due aux élèves de l'académie de Créteil mobilise tous les services académiques, départementaux, de circonscription. Du concours jusque dans les classes, les professeurs des écoles sont formés et accompagnés avec la plus grande attention. Il s'agit là d'une très grave mise en cause de la qualité professionnelle des 10 000 professeurs des écoles de la Seine-Saint-Denis, basée de plus sur des propos de formateurs qui n'ont pas vocation et compétence à porter de tels jugements généralisés sur les compétences professionnelles de l'ensemble de nos professeurs des écoles. L'article caricature par ailleurs les processus d'affectation des professeurs, notamment des stagiaires.

Le plan d'action pour les écoles de la Seine-Saint-Denis, mis en place par Madame la Ministre de l'Education nationale en novembre 2014, prévoit dans sa mesure n°8 de mieux affecter les enseignants titulaires et stagiaires afin de mieux respecter l'intérêt des élèves. Il s'agit d'éviter de concentrer les enseignants stagiaires dans les zones les plus difficiles. Pour ce faire, la répartition de ces enseignants dans les écoles de la Seine-Saint-Denis a été profondément modifiée dès la rentrée 2015, garantissant un meilleur équilibre commune par commune. Ce travail de rééquilibrage des affectations se poursuit pour la rentrée 2016.

Signé : Béatrice GILLE, rectrice de l'Académie de Créteil »

Éric MESNARD explique qu'il ne critique pas le niveau de recrutement, mais qu'il souhaite une meilleure formation. Il précise que la journaliste n'a pas laissé aux interviewés l'opportunité de relire leurs propos.

Laurent NOÉ souligne que la rectrice n'attribue pas les propos aux formateurs. Il lui incombait néanmoins d'user d'un droit de réponse. L'article a suscité un émoi certain.

Geneviève GUILPAIN demande si la rectrice a contacté ces collègues pour recueillir leur avis.

Laurent NOÉ répond que cette déclaration doit permettre d'échanger sur le sujet. Elle n'a pas donné lieu à un communiqué de presse.

Éric MESNARD souligne qu'il ne partage pas le propos général de l'article. Il souhaite que son nom soit associé à ses seules paroles, qu'il ne renie pas.

Laurent NOÉ confirme que l'échange en conseil de l'ESPÉ doit permettre aux personnes concernées de réagir.

Éric MESNARD regrette que des propos tenus sous couvert d'anonymat aient été cités par la journaliste.

Lorella BUGEAT confirme que la phrase-titre n'est pas attribuée.

Benjamin MOIGNARD estime que les propos tenus par les collègues ne posent nullement problème. Ils n'ont pas formulé de jugement sur le niveau de français des professeurs. Dès lors, il est singulier qu'ils soient mis en cause.

Alain BOUVIER fait part de sa stupeur à la lecture de l'article. Il regrette que des formateurs puissent tenir des propos qui vont à l'encontre de leur institution. Il remercie la rectrice d'avoir porté ces éléments à la connaissance du conseil de l'ESPÉ et invite à agir avec prudence lorsqu'on s'exprime devant des journalistes.

Brigitte MARIN estime nécessaire que le communiqué replace ces déclarations dans leur contexte.

Éric MESNARD indique qu'il maintient ses propos : il existe un problème de formation des maîtres dans l'Académie de Créteil.

Alain BOUVIER invite Monsieur MESNARD, s'il le souhaite, à s'exprimer à la suite du procès-verbal.

Éric MESNARD demande simplement que ses propos exacts soient mentionnés et souligne que son nom ne saurait être associé à la critique d'une profession pour laquelle il éprouve le plus grand respect. En réalité, il appelle de ses vœux une meilleure formation pour les enseignants de Seine-Saint-Denis. En outre, ses collègues et lui-même n'ont pas été avertis de la publication de l'article et de la citation de leur propos.

Colette GUILLOPÉ observe que ces collègues ont seulement dénoncé un manque avéré de moyens. Seules les citations anonymes posent problème car elles nuisent à l'Académie de Créteil. Dès lors, la réaction de la rectrice est compréhensible.

Geneviève GUILPAIN souhaite qu'Aude GERBAUD puisse également faire usage de son droit de réponse.

POINT N° 11: QUESTIONS DIVERSES

11.1: CONDITIONS DE LA RENTRÉE 2016

Geneviève GUILPAIN rappelle qu'elle s'était précédemment inquiétée du manque de postes et de moyens. Elle demande quels seront ceux-ci pour la rentrée 2016-2017.

Brigitte MARIN explique qu'entre 2014-2015 et la période actuelle, le pourcentage d'enseignants-chercheurs est passé de 26 à 31 %, grâce à quatre transformations de postes. Parallèlement, le pourcentage d'enseignants du second degré et de professeurs des écoles a diminué, passant de 64 % à 61 %.

Entre 2014-2015 et 2015-2016, la charge d'enseignement sur les masters MEEF et parcours adaptés a augmenté de plus de 4000 heures. Sur la même période, les heures complémentaires sont passées de 14 à 17,5 %. L'ESPÉ accuse en 2015 -2016 un déficit d'environ 7 000 heures entre sa charge d'enseignement et son potentiel d'heures d'enseignement. Ce déficit devrait encore augmenter en 2016-2017.

Elle précise que de nombreuses heures sont effectuées en dehors de l'ESPÉ et de ses missions. Ces heures correspondent à 3,5 postes de maître de conférences, environ 2 postes de professeurs d'université et 9 postes d'enseignants du second degré.

Colette GUILLOPÉ demande si les heures correspondantes sont remboursées.

Brigitte MARIN répond que tel est le cas pour les heures complémentaires, mais non pour les heures statutaires. 9 emplois à temps plein (ETP) à 384 heures sont engagés sur l'UPEC, l'UPEM et Paris 8. Une partie des ressources de l'ESPÉ est employée hors de celle-ci, mais intégrée à l'inventaire de ses moyens. La réalité des ressources disponibles de l'ESPÉ est bien inférieure à ce que laisse paraître la carte des emplois.

Colette GUILLOPÉ s'enquiert de la répartition des 3,5 postes de maîtres de conférences.

Brigitte MARIN indique qu'en 2016-2017, l'ESPÉ disposera de 78 postes d'enseignants-chercheurs et de 167 enseignants pour le second degré. En 2007, au moment de la la masterisation, de nombreux enseignants sont partis en quête d'heures complémentaires en dehors de l'ESPÉ. Il est difficile ensuite de les réintégrer.

Geneviève GUILPAIN observe que 7 078 heures correspondent environ à 15 ETP.

Frédéric SALY-GIOCANTI précise que l'article 1 de la convention signée en 2013-2014 prévoit ce cas de figure : « Elle concerne également les enseignements réalisés par les enseignants de l'ESPÉ dans les formations mises en place par les universités partenaires pour la délivrance des diplômes en dehors du périmètre de l'ESPÉ. »

Alain BOUVIER confirme la légalité de ces dispositions.

Brigitte MARIN demande que les heures effectuées à l'extérieur soient considérées comme des heures complémentaires. Ainsi, les heures statutaires seraient assurées à l'ESPÉ. Cependant, tel n'est pas toujours le cas. Ce rééquilibrage prend du temps et ne répond pas toujours aux besoins de l'ESPÉ.

Éric MESNARD s'enquiert de la répartition des déficits par rapport aux différentes formations.

Sophie CANAC observe que les vacations et les heures complémentaires ont absorbé ces écarts.

Voradeth SOUTHAVILAY interroge notamment les causes de ce manque de moyens.

Brigitte MARIN explique que le nombre d'étudiants a progressé, passant de 1 400 étudiants à l'ouverture de l'ESPÉ à 5 700 aujourd'hui.

11.2 : GROUPE DE TRAVAIL MAQUETTE MEEF 1ER DEGRÉ

Lucile CADET explique que les formateurs réclament depuis plusieurs mois d'être mieux associés à la réflexion sur les maquettes. Un groupe de réflexion a été formé à la suite de la journée académique. Il formulera des propositions à l'attention des instances décisionnaires. 50 personnes ont exprimé leur intérêt. La première réunion, le 1er juillet après-midi, devrait rassembler 21 participants.

Geneviève GUILPAIN se réjouit de cette initiative. Elle apporte une réponse à un défaut de consultation des formateurs exprimé par ceux-ci les années antérieures.

Hélène BAL demande si d'autres participants peuvent encore se joindre au groupe.

Lucile CADET considère que la première réunion ne rassemblera que les formateurs. Les inscriptions sont closes. Cependant, les partenaires seront conviés aux ateliers suivants. Elle invite Madame BAL à lui adresser sa demande par courriel, assortie des points qu'elle souhaite évoquer pour le 1er juillet.

Didier DELMOND regrette que les formateurs de terrain ne soient pas conviés.

Lucile CADET réaffirme qu'ils pourront se joindre au groupe dans un deuxième temps.

Éric MESNARD demande si la question de l'articulation entre ce groupe et les instances préexistantes a été examinée.

Lucile CADET insiste sur le caractère concret et non décisionnaire de cette instance.

Geneviève GUILPAIN demande si la liste des intervenants du second degré pour assurer des vacations est déjà connue.

Brigitte MARIN confirme que ce travail est engagé depuis deux mois. L'ESPÉ recourra à des vacataires, à des heures complémentaires et à une utilisation optimale des supports.

Geneviève GUILPAIN souhaite connaître le nombre d'heures complémentaires.

Sophie CANAC répond que la charge d'enseignement est estimée à 77 000 heures pour un potentiel d'enseignement de 70 000 heures. La difficulté tient aux enseignants qui assurent des missions hors MEEF dans des composantes partenaires.

Éric MESNARD observe que les difficultés diffèrent selon les sites et les disciplines. La réponse aux besoins de formation, plus particulièrement en soutien individualisé, finit par dépendre des moyens disponibles. Cette situation constitue un vrai problème.

Brigitte MARIN confirme ce problème. L'ESPÉ ne dispose pas de suffisamment d'intervenants pour effectuer des visites auprès du grand nombre de fonctionnaires stagiaires dont elle prend en charge la formation.

Stéphane BARDAU ajoute que certains enseignements sont pris en charge dans le cadre de partenariats.

Alain BOUVIER souligne que cette possibilité est ouverte par le budget de projet.

Sophie CANAC précise qu'un formateur ne peut pas dépasser un certain nombre de visites. Une trentaine semble déjà constituer un nombre élevé.

Geneviève GUILPAIN regrette que les heures complémentaires soient devenues structurelles. Elle s'inquiète également de la transformation d'heures de TD en heures de cours magistraux.

Brigitte MARIN précise que le conseil de l'ESPÉ du 1er juin 2015 avait décidé de transformer 5 postes d'enseignants du second degré en 5 postes de maîtres de conférences. Finalement, après avoir validé cette transformation, l'UPEC a souhaité l'annuler pour des raisons comptables. Des membres du conseil s'étaient également exprimés contre cette évolution. Au final, 4 postes d'enseignements degré ont été transformés en postes d'enseignants-chercheurs.

Ce déficit d'environ 800 heures devait être compensé par la création de cours magistraux. Pour certaines disciplines, la transformation de TD en cours magistraux est opportune. En revanche, la pratique professionnelle ou la didactique ne peuvent s'enseigner en amphithéâtre. L'ESPÉ se doit néanmoins de tenir ses engagements.

Alain BOUVIER annonce avoir présenté sa démission de la présidence du conseil de l'ESPÉ pour raisons personnelles. Il remercie les membres du conseil et les personnels de l'ESPÉ pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et pour leur collaboration à ses côtés.

Voradeth SOUTHAVILAY donne lecture de la déclaration suivante de la FNEC FP FO:

« Dans quelques jours, le jury de titularisation va décider de l'avenir de nombreux stagiaires. Si certains savent d'ores et déjà qu'ils seront titularisés, il en reste des centaines qui demeurent dans l'incertitude.

La FNEC FP FO tient à rappeler sa revendication: "non aux licenciements". Les conditions de travail se dégradent d'année en année, les classes sont de plus en plus surchargées. La formation à mi-temps ne permet pas aux stagiaires d'avoir une formation de qualité. Cette double épée de Damoclès (validation du stage et validation de la formation) augmente leur stress et leur inquiétude. Nous espérons qu'il n'y aura pas de licenciement prononcé cette année.

Nous nous interrogeons : de nombreux stagiaires ont été, une fois encore, mis sous pression par l'UPEC et le rectorat. Comment peuvent-ils apprendre sereinement leur métier, être en responsabilité d'une classe, tout en faisant un master (validation des UE, mémoire...) s'ils subissent des pressions aussi importantes ? Ne peut-il pas y avoir toujours de la bienveillance, mot cher à Madame la Ministre ?

De même, nous espérons que les stagiaires ne se verront pas proroger à cause de quelques points manquants (un point pour certains l'année dernière) à une UE. En effet, certains stagiaires ont dû recommencer une année entière de formation, uniquement parce qu'il leur manquait... un point à leur mémoire. Comment peut-on imaginer, a fortiori sur un mémoire, que ce petit point manquant ne soit pas retiré pour faire recommencer une année ?

La FNEC FP FO continuera à s'opposer à la masterisation de la formation dont on mesure d'année en année tous les effets néfastes. Nous continuons de revendiquer l'abrogation de la masterisation et une vraie formation prise en charge entièrement par l'État et le Ministère de l'Éducation nationale. Nous revendiquons également que les stagiaires ne soient pas en responsabilité à l'année d'une classe. »

La séance est levée à 16 heures 40.